Distr.: LIMITEE ECA/WA/EGM/2018/ Original : Français

REUNION AD-HOC DU GROUPE D'EXPERTS

Thème:

"Les implications du potentiel élargissement de la CEDEAO et la Zone de Libre Echange Continental Africaine (ZLECA)"

25-26 Juin 2018; hôtel Benin Royal; Cotonou, Benin

NOTE CONCEPTUELLE

Mai 2018

1. Contexte et justification

La Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est la principale Communauté Economique Régionale (CER) en Afrique de l'Ouest. Selon l'Union Africaine, la CEDEAO est considérée comme l'une des principales CER dont la contribution à l'accélération du processus d'intégration continentale est potentiellement déterminante, notamment au plan commercial, libre circulation des biens et des personnes, monétaire, etc. La CEDEAO constituée de ses quinze Etats membres vise à promouvoir la coopération et l'intégration dans les domaines économique, social et culturel avec pour finalité l'effectivité d'une union économique et monétaire.

Après plus de 42 ans d'existence, cette CER a enregistré d'importants progrès dans la mise en œuvre des chantiers majeurs de l'intégration régionale. Au niveau de son ambition de création d'un marché commun régional, les acquis obtenus portent notamment sur (i) l'adoption et la mise en œuvre de protocoles sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement, (ii) la création d'une Zone de Libre Échange (ZLE) avec la mise en place depuis 1979 d'un Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) et (iii) l'entrée en vigueur en janvier 2015 du Tarif Extérieur Commun (TEC-CEDEAO) qui constitue une avancée significative dans la création de l'union douanière.

Par ailleurs, la CEDEAO et ses États membres sont engagés dans des accords commerciaux aux plans bilatéral et continental, notamment l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne et la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) dont la signature par 44 pays sur les 55 Etats membres de l'Union Africaine a eu lieu lors du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'avril 2018 à Kigali au Rwanda.

En matière de consolidation de l'Union économique, la CEDEAO a adopté divers politiques et programmes communs ; et s'active au renforcement de l'harmonisation et de la coordination des politiques nationales, notamment dans les domaines de l'agriculture, l'environnement, l'industrie, le secteur privé, les infrastructures et l'énergie.

Dans la perspective de la création de l'Union monétaire, la région a adopté en 1987 le Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO en vue de l'harmonisation des politiques macroéconomiques et en 1999 un dispositif de convergence économique pour assurer le suivi des économies. Elle s'est engagée à parvenir à l'effectivité de la monnaie unique en 2020 et une feuille de route a été définie en 2017 pour y parvenir.

Toutes ces actions sont coordonnées et suivies à travers un Cadre stratégique communautaire (celui en cour porte sur la période 2016-2020) et un Programme communautaire de développement dans le cadre de l'opérationnalisation de la vision 2020 de la CEDEAO.

Même si ce processus d'intégration fait face à quelques importants défis¹ la région apparait comme l'une des plus intégrée du Continent, en témoignent ses bonnes performances du point de vue de l'indice d'intégration régionale de la CEA sur la base des dimensions relatives à la mobilité des personnes, à la circulation des capitaux et sur le plan macroéconomique.

Au regard de ces performances et multiples acquis sur le terrain de l'intégration et du développement économique, la CEDEAO avec son marché de plus de 350 millions de consommateurs a commencé au cours de ces dernières années à susciter l'intérêt de certains pays, essentiellement de l'Afrique du Nord, qui ont manifesté leur intention de la rejoindre.

En effet, le Royaume du Maroc a rendu officiel en février 2017 son désir d'adhérer à la CEDEAO avec des motivations fondées sur les liens séculaires profonds qu'il entretient avec les Etats membres de la CEDEAO. En conséquence, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, lors de

¹ Comme le faible niveau des échanges commerciaux - le coût élevé des facteurs de production ; la faible complémentarité entre les économies nationales et la faiblesse des infrastructures, en particulier de transport et d'énergie, - l'insuffisante mise en œuvre des solutions d'intégration économique, - ainsi qu'un environnement des affaires peu attractif

sa 51^{ème} session ordinaire tenue le 4 juin 2017 à Monrovia au Libéria, a donné son accord de principe pour l'adhésion du Maroc.

Après le Maroc, la Tunisie en sa qualité de membre observateur, a aussi officiellement rendu public en août 2017 sa demande visant à intégrer la CEDEAO. Selon son Premier Ministre, cette initiative de repositionnement de la Tunisie sur le continent africain reste tributaire d'une action diplomatique globale qui accorde une place de choix à la communication culturelle et aux échanges économiques. A travers cette nouvelle dynamique de repositionnement, la Tunisie vise à porter ses échanges commerciaux avec les pays de l'Afrique de l'Ouest de seulement 1% de son commerce global à plus de 10%.

De son côté, la Mauritanie membre fondateur de la CEDEAO qu'elle a quitté en 2000, pour rejoindre l'Union du Maghreb Arabe a paraphé avec la Commission, en Août 2017 un accord d'association dont le but est de faciliter la libre circulation des biens et des personnes entre la Mauritanie et les 15 Etats Membres de la CEDEAO.

C'est dans ce contexte que le Bureau de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec le Gouvernement du Benin ainsi que la CEDEAO et l'UEMOA, envisage l'organisation d'une Réunion Ad-Hoc d'Experts sur le thème : "Les implications du potentiel élargissement de la CEDEAO et la Zone de Libre Echange Continental Africaine (ZLECA)". Dans l'objectif de faciliter les discussions de la réunion, la CEA a préparé un rapport sur la thématique qui sera soumis aux participants comme base de discussions et pour son enrichissement.

2. Objectif de la Réunion Ad-Hoc d'Expert

L'objectif principal de cette réunion d'experts est d'approfondir la réflexion sur les potentielles implications économiques et socioéconomiques de l'élargissement de la CEDEAO qui résulterait de l'adhésion du Maroc, de la Tunisie et de la Mauritanie.

Il s'agit spécifiquement de :

- Examiner essentiellement les implications économiques, notamment en termes de flux commerciaux, de recettes publiques;
- Examiner les implications sur le bien-être de la population ;
- Identifier et discuter les principaux défis et enjeux pour la CEDEAO et également pour les pays candidats à l'adhésion;
- Examiner les potentielles implications de cet élargissement de la CEDEAO sur le chantier de mise en œuvre du ZLECA;
- Enrichir les résultats préliminaires du projet de rapport proposé par la CEA;
- Formuler des recommandations pour un élargissement économiquement et socio économiquement avantageux pour les différentes parties et surtout pour l'effectivité de la ZLEC.

3. Format et public cible de la réunion

La réunion Ad-Hoc d'Experts de deux jours comprendra des sessions plénières au cours desquels les participants discuteront des implications, enjeux et défis majeurs relatifs à l'élargissement de la CEDEAO par l'adhésion de nouveaux pays, aussi bien pour les différentes parties que pour la mise en œuvre de ZLEC.

Les principales conclusions du rapport préliminaire seront présentées par la CEA. A la suite de la présentation, l'opportunité sera donnée aux experts pays et non-étatiques d'enrichir la réflexion scientifique. Les experts auront également l'opportunité de partager des résultats de travaux sur les implications de cas d'intégration régionale ou d'accords de coopérations bilatérales sur leur pays.

Les participants comprendront les experts des Etats membres, les représentants des Communautés économiques régionales et Organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest. Seront également présents, les représentants du secteur privé et la société civile œuvrant activement sur les questions de développement de la sous-région en rapport avec la promotion de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Les experts du commerce extérieur, des questions douanières et de l'intégration dans les ministères en charge du commerce et ceux en charge de l'économie et des finances sont principalement ciblés au niveau des pays.

4. Résultats attendus et extrants de la réunion

Les participants formuleront des recommandations pour un élargissement économiquement et socialement profitable pour la sous-région et pour une accélération de la mise en œuvre effective de la ZLEC. La finalité étant à terme la transformation structurelle des économies et le renforcement de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

A l'issue de la réunion, un rapport sur les principales conclusions et recommandations issues des discussions sera préparé par le secrétariat de la réunion et soumis aux experts pour validation. Les livrables de la réunion devront également servir de base à la finalisation du rapport préliminaire sur la thématique élaborée par la CEA.

5. Date et lieu de la réunion et détails logistiques

La réunion se tiendra à l'Hôtel Benin Royal de Cotonou en République de Bénin, **du 25 au 26 Juin 2018**. Le Bureau de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest s'occupera de toute la logistique au niveau local, y compris les réservations d'hôtel, l'accueil à l'aéroport, la navette vers et à partir de l'hôtel. Le Bureau sera appuyé par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan du Bénin, partenaire dans l'organisation de la vingt et unième session du Comité Intergouvernemental des Experts. Les organisateurs prendront en charge les billets d'avion A/R en classe économique et les per diem des participants sponsorisés au taux définis par les Nations Unies.

Tous les participants sont invités à confirmer leur participation et à fournir au Bureau de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest tous les renseignements sur leur itinéraire de voyage dans les meilleurs délais, afin de faciliter la mobilisation et l'organisation de la logistique y afférentes.

Des précisions supplémentaires sur les autres dispositions administratives seront fournies dans la note d'information aux participants.

6. Contacts

La confirmation des participations par courrier officiel et par courriel, ainsi que la transmission des informations nécessaires y afférentes devront être envoyées aux adresses ci-dessous.

A LA COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE

M. Mamoudou SEBEGO

Economic Affair Officer, ECA/SRO-WA BP 744, Niamey, Niger;

Tél.: +227-20727336/95901181

Fax: +227-20722894 Courriel: msebego@un.org

Gbaguidi Ochozias

Chef de Section et coordonnateur de l'EGM A BP 744, Niamey, Niger;

Tél.: 20 7273 33 Cell: +22792195762 Courriel: ochozias@un.org

Mme Balkissa Allagbada

Staff assistant, ECA/SRO-WA BP 744, Niamey, Niger;

Tél.: +227-20727336/96490099

Fax: +227-20722894

Courriel: abalkissa@un.org

AU BENIN

M. Gnansounou Sosthène Directeur Adjoint de Cabinet Ministère du Plan et du Développement gsosthene@yahoo.fr